

Copie du Traité relatif à la traduction de *Doña Perfecta*.

Entre les soussignés,
MM.^{rs} E. Giraud & C^{ie}, Libraires-éditeurs demeurant à Paris, 18 rue Vrouot,
D'une part,
Et M.^r Julien Lugol demeurant, 38 rue Villebourbon, à Montauban (Tarn & Garonne)
D'autre part.

Il été convenu ce qui suit:

M.^r Julien Lugol cède à M.^{rs} E. Giraud & C^{ie} qui acceptent la propriété pleine et entière de la traduction française de l'ouvrage espagnol intitulé: *Doña Perfecta*, par D. B. Perez Galdos, ainsi que les reproductions et rééditions qui pourraient en être faites.

La première édition dudit ouvrage publiée dans le format grand in-18 Jésus à trois francs cinquante centimes, tirée à onze cents pour mille exemplaires, sera payée à raison de trois cents francs. Les tirages subséquents, s'il y a lieu, seront également payés à raison de trois cents francs par tirage de 1100/1000 exempt^{es}. Cette somme de trois cents francs sera payée par M.^{rs} E. Giraud & C^{ie} à M.^r Julien Lugol quatre-vingt dix jours après la mise en vente de chaque édition.

M.^{rs} E. Giraud & C^{ie} s'engagent à faire paraître *Doña Perfecta* dans le courant du dernier trimestre de mil huit cent quatre vingt cinq.

M.^{rs} E. Giraud & C^{ie} s'engagent à faire lors de la mise en vente de *Doña Perfecta* un service de presse complet sur lequel M.^r Julien Lugol en expédiera directement vingt cinq exemplaires destinés aux journaux étrangers et à remettre en outre vingt cinq autres exemplaires dudit ouvrage à M.^r Julien Lugol pour son usage personnel.

E. S. V. 

L'Édition illustrée de *Doña Perfecta* reste réservée. Dans tous les cas cette édition illustrée ne pourra être faite au plus tôt qu'un an après la mise en vente de la première édition dudit livre dans le format grand in-18 jésus.

Le texte de l'édition grand in-18 jésus ne pourra subir aucune mutilation, modification ou abréviation et devra être en tout conforme au manuscrit que nous a fourni M^r Julien Lugol et sur lequel d'ailleurs sera faite la composition typographique.

Fait double à Paris le neuf juillet mil huit cent quatre vingt cinq.

Lu et approuvé
E. Grand & C^{ie}

Lu et approuvé
Julien Lugol

un mot rayé nul
E. J. L.